



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DES HAUTS-DE-SEINE

N° Spécial

18 Juillet 2019

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DDFIP du 18 Juillet 2019

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	PREFECTURE DE POLICE	Page
N° 2019-41	15.07.2019	Arrêté PCI/DDFIP n° 2019-41 du 15 juillet 2019 portant transfert de la gestion comptable et financière des établissements publics sociaux et médico-sociaux du département des Hauts-de-Seine auprès de la trésorerie d'Issy-Vanves.	3

Arrêté PCI/DDFIP n° 2019-41 du 15 juillet 2019 portant transfert de la gestion comptable et financière des établissements publics sociaux et médico-sociaux du département des Hauts-de-Seine auprès de la trésorerie d'Issy-Vanves.

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L. 315-16 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des Préfets, à l'organisation et à l'action des Services de l'État, dans les régions et départementales ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;

Sur proposition du Directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine ;

ARRETE:

Article 1^{er}. – La gestion comptable et financière des établissements publics sociaux et médico-sociaux du département, actuellement assurée par les comptables publics, responsables des trésoreries suivantes, est transférée à la comptable publique, responsable de la trésorerie de Issy-Vanves :

=Trésorerie d'Asnières, pour l'EHPAD "AULAGNIER" et le GCSMS « PASAPAH »;

=Trésorerie de Clamart, pour l'EHPAD "SAINTE-EMILIE" ;

=Trésorerie de Courbevoie, pour l'EHPAD "LES MARRONNIERS" ;

=Trésorerie de Montrouge, pour l'EHPAD "RESIDENCE VERDIER" ;

=Trésorerie de Neuilly-sur-Seine, pour l'EHPAD « LES MAISONS DE RETRAITE DE NEUILLY-SUR-SEINE » (résidences « ROGER TEULLE » et « SOYER ») ;

=Trésorerie de Puteaux, pour l'EHPAD «RESIDENCE LA CHESNAYE » à Suresnes ;
=Trésorerie de Sceaux, pour les EHPAD "DU PARC" à Fontenay-aux-roses et "MARGUERITE
RENAUDIN" à Sceaux ;
=Trésorerie de Villeneuve-la-Garenne, pour l'EHPAD "LA MERIDIENNE" ;
=Paierie départementale des Hauts-de-Seine pour l' « INSTITUT DEPARTEMENTAL GUSTAVE
BAGUER » .

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 2019.

Article 3. – Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 15 juillet 2019

Le Préfet des Hauts-de-Seine

Pierre SOUBELET

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>